

Charte des partenaires ÉcoQuartier



Les ÉcoQuartiers, dans toute leur diversité, mettent en œuvre, au niveau local, les objectifs internationaux de l'ONU (Habitat III et Objectifs de Développement Durable) : équité sociale et solidarités, lutte contre le changement climatique et transition énergétique, ressources locales et renouvelables, filières et emplois durables, biodiversité et mobilité. Le label ÉcoQuartier constitue à ce titre un gage de qualité et confirme que le projet apporte des réponses pertinentes aux enjeux de sobriété, résilience, inclusion et création de valeur dans les villes et territoires durables.

Les ÉcoQuartiers sont des sites d'expérimentation tournés vers l'amélioration continue. Fondés sur la co-production et la mobilisation citoyenne, ces lieux permettent l'émergence de nouvelles façons de concevoir, construire, renouveler et gérer les territoires, dans un objectif de diffusion des pratiques à une échelle plus large.

Le référentiel ÉcoQuartier constitue un cadre de référence commun, évolutif et adaptable à l'échelle locale. Il accompagne le projet de sa conception à son évaluation partagée avec tous les acteurs du territoire. Il guide les porteurs de projets dans leur candidature au label ÉcoQuartier dans le cadre de campagnes annuelles.

Les porteurs de projet engagés dans la démarche ÉcoQuartier contribuent et bénéficient des dispositifs d'accompagnement mis en place par les partenaires aux niveaux national et local dans le cadre des règles et modalités d'intervention de chacun (conseil, formation, ingénierie, financement, etc.). Les partenaires de la démarche contribuent à sa diffusion et à son enrichissement.

Le club ÉcoQuartier est un lieu de partage des expériences et de capitalisation des connaissances. Les objectifs de l'aménagement durable ne pourront être atteints que grâce à la mobilisation forte de toutes les parties prenantes et par leur mise en réseau, afin d'accélérer et de démultiplier les changements de pratiques.

En effet, les enseignements issus des ÉcoQuartiers ont vocation à être partagés au-delà de leur périmètre pour avoir un effet levier sur le territoire plus large. De par leur essaimage, ils contribuent à l'évolution des pratiques nécessaires à la construction des territoires durables de demain.

Plan d'actions partagées

Partager nos réseaux et favoriser notre connaissance mutuelle

Associer l'AMF, Intercommunalités de France et Villes de France aux travaux et aux jury de la commission nationale et des commissions locales ÉcoQuartier.

Mobiliser les réseaux aux différentes échelles pour essaimer et animer la démarche ÉcoQuartier.

Partager les calendriers de visites de sites et de déplacements dans les territoires engagés dans la démarche ÉcoQuartier.

Favoriser l'émergence de projets d'aménagement durable

Promouvoir la démarche ÉcoQuartier comme un appui à l'élaboration de projets d'aménagement durable.

Valoriser le référentiel ÉcoQuartier comme un guide de conception, de réalisation, de suivi et d'évaluation de projets d'aménagement durable.

Informar les membres de l'AMF, Intercommunalités de France et Villes de France sur le lancement des campagnes annuelles de labellisation ÉcoQuartier.

Contribuer aux dispositifs d'accompagnement de la démarche ÉcoQuartier auprès des acteurs de l'aménagement du territoire.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Capitaliser et valoriser nos actions

Alimenter les plateformes respectives avec les retours d'expériences et les pratiques exemplaires de membres de l'AMF, Intercommunalités de France et Villes de France, les promouvoir au sein du Club ÉcoQuartier et les capitaliser dans le Référentiel ÉcoQuartier.

Partager des méthodes et des expériences d'accompagnement des collectivités territoriales et des habitants, ainsi que d'évaluation des projets d'aménagement.

Valoriser le partenariat, en interne et en externe, dans les différents supports de communication de la démarche ÉcoQuartier et lors des journées nationales ou régionales.

Renforcer les compétences par la formation

Identifier les acteurs ou les expériences les plus pertinentes à présenter lors des formations dispensées dans le cadre de la démarche ÉcoQuartier.

Proposer aux élus de l'AMF, Intercommunalités de France et Villes de France d'intervenir dans ces formations.

RECONNAISSANT ET APPROUVANT CE QUI PRÉCÈDE, AVEC NOTRE SIGNATURE NOUS :

- Adhérons à la charte des partenaires des ÉcoQuartiers.
- Rejoignons les membres de la commission nationale ÉcoQuartier.

Sébastien MARTIN
Président d'Intercommunalité
de France
P/O

Thierry REPENTIN
Secrétaire général adjoint de
l'Association des Maires de France
et des Présidents d'Intercommunalité

Gil AVEROUS
Président de Villes
de France

En présence de :

Olivier KLEIN
Ministre délégué à la Ville
et au Logement

Florian BERCAULT
Président de la commission nationale
ÉcoQuartier



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

